

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE****PERMISSION DE VOIRIE  
RUE DE MULHOUSE**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Vu la demande de permission de voirie formulée par Mme BAILLY Caroline, pour permettre des travaux de terrassement et la livraison d'une piscine rue de Mulhouse, du 21 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant les travaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

**ARRÊTE****Article 1<sup>er</sup> :**

Mme BAILLY Caroline est autorisée à utiliser le domaine public rue de Mulhouse et à exécuter des travaux de terrassement pour la livraison d'une piscine.

**Article 2 :**

Pour permettre des travaux de réfection de terrassement pour la livraison d'une piscine exécutés par Mme BAILLY Caroline rue de Mulhouse du 21 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022, la circulation et le stationnement des véhicules se fera de la façon suivante :

- Pour les travaux de terrassement du 21 mars au 27 mars 2022 :

La circulation des véhicules se fera en chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

- La livraison de la piscine se fera entre le 28 et le 31 mars 2022 (durée 1 jour)

Pendant la livraison par grutage de la piscine, la rue de Mulhouse sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux. Une déviation sera mise en fonction du plan ci-joint.

**Article 3 :**

Les services techniques de la ville se chargeront de livrer 2 barrières à l'entrée de la rue de Mulhouse, côté avenue Maréchal Foch.

**Article 4 :**

Mme BAILLY Caroline se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les panneaux et barrières avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

**Article 5 :**

Cette autorisation temporaire sera matérialisée à l'aide de panneaux réglementaires et de signalisation de sécurité, y compris la nuit (AK5, AK14, AK5 triflash). Des sacs de lestage seront utilisés pour le matériel de signalisation.

**Article 6 :**

Mme BAILLY Caroline rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

**Article 7 :**

Le présent arrêté sera notifié à Mme BAILLY Caroline et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

**Article 8 :**

Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de poste de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 21 mars 2022

**Le Maire,**

Gérard FORCADA



